OSER AGIR DURABLEMENT POUR CHALONNES

Depuis 2020, notre équipe mène, dans un contexte compliqué, une POLITIQUE RESPONSABLE, pour améliorer la qualité des services rendus à la population et préparer l'avenir de la commune.

De façon inédite, nous avons inscrit notre commune dans une perspective en adhérant au dispositif « Petites Villes de demain » et, en 3 ans d'études, nous avons construit le plan-guide « Chalonnes 2040 », véritable feuille de route communale. 2024 verra l'engagement des premiers projets :

- construction de la résidence « Confluences » (67 logements),
- réhabilitation des halles marchandes et du cinéma en 2 salles à l'horizon 2026.
- ancienne trésorerie : vente de la partie principale, projet de logements sociaux en zone arrière.

2024 sera encore une année importante pour l'adaptation des services communaux aux besoins de nos concitoyens et au changement climatique :

- extension de la cantine de l'école Petit-Prince,
- restructuration et rénovation énergétique de l'hôtel de ville.

Notre engagement pour l'avenir de Chalonnes traduit notre volonté de rendre la commune plus accessible et toujours plus attractive pour les familles, pour la jeunesse. Nous portons une attention particulière aux plus fragiles par une tarification généreuse pour l'accueil des enfants, en périscolaire, dans les cantines et dans les structures de loisirs communales ; ainsi, dès 2021, nous avons pris des décisions qui permettent aujourd'hui à 41% des enfants scolarisés dans les écoles de Chalonnes de bénéficier chaque jour d'un repas facturé au maximum 1€.

Notre gestion dynamique et vigilante du patrimoine et des finances, dans une conjoncture plus difficile, nous permet de financer le présent mais aussi l'avenir.

Le financement des moyens matériels, économiques et humains nécessaire à notre action repose sur la facturation des services aux usagers (1/5ème), les impôts locaux versés par les contribuables chalonnais (2/5ème) et les dotations (2/5ème) de l'État, de la Région, du Département.

Notre volonté de traiter équitablement le contribuable et l'usager des services s'accompagne d'une vigilance sur les dotations de l'État liées à l'effort fiscal de la commune : en l'absence de revalorisation des taux d'imposition communale entre 2010 et 2022, la commune perd chaque année des dotations (près de 100 000 € en 2023). Une augmentation légère, de 10 € par contribuable et par an, aurait suffi à en bénéficier.

Élus en 2020 « sans ÉTIQUETTE », nous revendiquons simplement celle de l'« **INTÉRÊT GÉNÉRAL** », sans esprit partisan et avec le souci permanent de l'**ÉQUILIBRE**, financier, urbain, social et participatif.